

**Question orale du 16 juin 2012 n° 11803 (transformée en question écrite) de  
Madame la Députée Valérie WARZEE-CAVERENNE à la Vice-Première Ministre et  
Ministre de l'Intérieur et de l'Égalité des chances relative à la sécurité des  
intervenants lors de l'accident ferroviaire survenu ce 11 mai 2012 à Godinne.**

**QUESTION :**

L'accident survenu entre deux trains de marchandises ce 11 mai 2012 à Godinne, sur la commune d'Yvoir, a monopolisé pas mal de personnes pour le déblaiement de la voie, mais également l'acheminement des nombreux navetteurs entravés dans leurs déplacements.

Plusieurs de mes collègues interrogent le Ministre ayant la tutelle sur Infrabel sur la gestion de crise par cet organisme.

En ce qui me concerne, je suis plus particulièrement interpellée par la sécurité des différents intervenants (Services incendie, Personnel d'Infrabel ainsi que de BASF) pour effectuer la vidange de la citerne contenant le disulfure de carbone.

Les services de secours présents sur les lieux de l'accident ferroviaire ont remarqué mardi soir que la citerne contenait encore 90 pc de disulfure de carbone, et non 10 pc comme annoncé précédemment par les experts français. Cette information erronée a retardé les travaux de 3 jours mais surtout exposé de la sorte tant les Services Incendie que le personnel d'Infrabel mais aussi de BASF.

J'aurais aimé vous demander ce qui suit :

- Quelles sont les procédures pour que les services Incendie soient informés de la manière la plus précise du danger encourus afin d'assumer leur mission tout en prenant le moindre risque en de pareille circonstances ?
- Comment la sécurité est-elle assurée pour tous les intervenants travaillant sur un site dans pareille catastrophe ?
- Disposez-vous d'informations sur la procédure de désignation des experts dans le cas présent ?
- Quel est le niveau de collaboration entre tous les intervenants lors de cet incident ?

**REPONSE :**

Le vendredi 11 mai dernier, la Commune d'Yvoir été confrontée à une situation d'urgence qui a nécessité la plus grande prudence des services d'intervention.

Concernant la sécurité des intervenants :

Dans le cadre de l'incident ferroviaire, les services de secours ont été informés des risques de dangers encourus au moyen des panneaux affichés sur les wagons, indiquant le type de produit transporté, ainsi que via les informations transmises par le transporteur et le propriétaire du produit transporté.

La sécurité des intervenants a chaque jour été gérée par un officier d'un service d'incendie ou de la protection civile désigné expressément à cette fin. Cette personne avait pour mission de veiller au respect des consignes de sécurité en vigueur.

Le transporteur ainsi que le propriétaire du produit transporté se sont tous deux entourés d'experts techniques qui ont collaboré à la diminution et à l'élimination des risques. Un ingénieur travaillant chez Solvay, expert en produits dangereux, a également été associé à ce travail de neutralisation des risques.

La collaboration entre tous les intervenants des services de secours a, d'après mes informations, été très bonne. Le service d'incendie de Sambreville a été partiellement associé à la gestion de l'accident.